



**FONDATION
BARREAU
DU QUÉBEC**

CONCOURS JURIDIQUE 2018

Catégorie : Répertoire et Manuel de pratique professionnelle

LA FONDATION DU BARREAU DU QUÉBEC est heureuse d'annoncer la tenue du Concours juridique 2018 destiné aux auteurs d'un *répertoire* ou d'un *manuel de pratique professionnelle* et dont les règles sont les suivantes :

1. OBJET

Le présent concours vise un volume, écrit par une ou plusieurs personnes, en langue française ou anglaise, paru en 2016 et 2017 (la date de l'achèvement d'imprimer en faisant foi), et traitant sous la forme de répertoire (dictionnaire, législation annotée, formulaires, table analytique, etc.) ou de manuel de pratique professionnelle (guide pratique, etc.) un sujet de nature juridique.

2. ADMISSIBILITÉ

L'auteur (ou coauteur) doit être membre du Barreau du Québec, de la Chambre des notaires du Québec, de la magistrature, ou doit être professeur au sein d'une université, étudiant inscrit à une faculté de droit (y compris les étudiants en notariat) ou à l'École de formation professionnelle du Barreau.

Ne peut être considérée aux fins du présent concours que la première édition d'un ouvrage; toutefois, lorsqu'un texte paru pour la première fois pendant la période de référence de ce concours, soit 2016 ou 2017, fait l'objet d'une réédition ou d'une mise à jour pendant cette même période, la version la plus récente est également admissible. Peuvent également être considérés aux mêmes conditions deux ou plusieurs volumes d'un même ouvrage. Sont exclues les oeuvres produites à la demande de la Fondation.

Un ouvrage déjà primé dans une catégorie ne peut en aucun cas être primé dans une autre catégorie, cette même année ou dans l'année subséquente.

3. PRIX

Un prix de 7 000 \$ sera décerné à l'auteur (ou aux coauteurs) de l'ouvrage primé par le jury. Le prix est remis au(x) récipiendaire(s) par le président de la Fondation du Barreau au moment jugé opportun par le conseil d'administration de la Fondation.

4. PROCÉDURE

Tout auteur, éditeur ou autre personne qui a obtenu le consentement écrit d'un auteur peut soumettre un volume dans le cadre du concours en déposant cinq (5) exemplaires ou un original et quatre photocopies au bureau du secrétariat de la Fondation. Ces exemplaires demeurent la propriété de la Fondation.

L'auteur (ou coauteur(s)) doit présenter le texte original tel qu'il a été publié. Le nom de l'auteur (et le cas échéant du ou des coauteurs), la date d'achèvement d'imprimer ainsi que le titre de la publication doivent apparaître sur chacun des exemplaires.

5. JURY

Les ouvrages soumis sont étudiés par un jury dont les membres sont désignés par le conseil d'administration de la Fondation.

Les membres du comité du jury non plus que les administrateurs de la Fondation ne peuvent soumettre leur candidature dans le cadre du présent concours.

6. SÉLECTION

Dans son appréciation des volumes présentés au concours, le jury utilise les critères suivants :

- intérêt du sujet;
- exhaustivité et caractère systématique de l'exposé;
- profondeur et rigueur de l'analyse;
- apport critique;
- qualité et portée de la synthèse;
- originalité et pérennité de la contribution à la doctrine juridique;
- qualité et originalité du style;
- clarté et rigueur de la langue.

La Fondation se réserve la faculté de ne proclamer de lauréat que lorsque la qualité des textes le justifie. Sa décision est rendue dans l'année suivant la date de clôture des inscriptions.

7. PUBLICITÉ

Le concours est annoncé, entre autres, dans *Le Journal* du Barreau du Québec.

8. DÉLAI D'INSCRIPTION

Les cinq (5) exemplaires du volume doivent être déposés au bureau du secrétariat de la Fondation au plus tard le **3 avril 2018** à l'adresse suivante :

CONCOURS JURIDIQUE 2018

Catégorie « **Répertoire et Manuel de pratique professionnelle** »

Fondation du Barreau du Québec
445, boulevard Saint-Laurent
Montréal QC H2Y 3T8

Pour information

Tél. : **514 954-3461** • Téléc. : 514 954-3449

www.fondationdubarreau.qc.ca

infofondation@barreau.qc.ca